

PRÉFET DE LA VENDÉE

La Roche sur Yon, le 02 DEC. 2011

PREFECTURE DE LA VENDEE
Direction des relations avec les collectivités
territoriales et des Affaires juridiques
Bureau des financements et du développement
local

Affaire suivie par : Jean-Pierre MORNET
Tél : 02.51.36.70.16

Le Préfet de la Vendée

à

Mesdames et messieurs les Maires du
département
en communication à
Mesdames les Sous-Préfets

OBJET : Participation des communes au financement des écoles élémentaires
publiques et privées

Depuis 2004, de nombreux textes législatifs et réglementaires ont complété
les dispositions juridiques encadrant la participation des communes au financement
des écoles élémentaires publiques et privées.

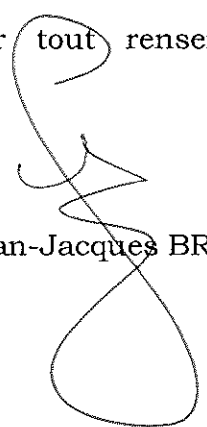
Ces nouveaux textes ont suscité de nombreuses interrogations que vous
avez bien voulu m'adresser.

Aussi, lors de l'assemblée des maires qui s'est déroulée en avril 2011, je me
suis engagé à vous aider en vous proposant une grille de lecture synthétisant les
différentes situations.

Mes services, en collaboration avec l'Inspection d'Académie, l'Association des
Maires de Vendée et la direction diocésaine de l'Enseignement Catholique ont mené ce
travail d'analyse.

Le résultat de ce travail est mis à votre disposition sur le
site : <http://www.pays-de-la-loire.territorial.gouv.fr>

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement
complémentaire.


Jean-Jacques BROT